

Le 28 février 2023

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2023-070

Equilibre social de l'habitat

Accès aux données LOVAC
(LOgements VACants) mises à disposition par le
Ministère de la Transition Ecologique

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de
Roannais Agglomération ;

Vu la délibération du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au
Président délégation de pouvoirs pour approuver les
conventions, à titre gracieux ou onéreux, concernant la
cession, l'acquisition ou l'échange de données
géographiques, statistiques et documentaires, sous format
numérique ou autres ;

Considérant que le Ministère de la transition écologique
met à disposition la base de données LOVAC pour
comprendre et agir sur la vacance de logements ;

Considérant que Roannais Agglomération souhaite
disposer de cette base de données pour travailler sur la
résorption de la vacance sur son territoire ;

Certifié exécutoire	13 MARS 2023
Reçu en préfecture	07 MARS 2023
Publié	13 MARS 2023

DECIDE

- D'approuver l'acte d'engagement portant sur la demande de données détaillées sur les logements vacants (LOVAC) auprès du Ministère de la transition écologique ;
- De préciser que l'accès à ces données est consenti à titre gratuit ;
- D'autoriser Hervé DAVAL, Conseiller communautaire délégué à l'aménagement de l'espace et à la mutualisation, à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de cette décision.

Par délégation du conseil communautaire,



Le Président,
Yves NICOLIN
Maire de Roanne